



ÉTHIQUE

Code de Conduite



I. Avant-propos – Communication de la Direction

II. Comportement sur le marché

1. Comportement loyal sur le marché
2. Corruption, fraude, blanchiment d'argent
3. Conflits d'intérêts
4. Commerce international
5. Protection des données
6. Protection des biens
7. Chaîne d'approvisionnement
8. Protection des informations confidentielles et loi sur le secret commercial
9. Cybersécurité

III. Responsabilité sociétale

1. Droits de l'homme
2. Discrimination et harcèlement interdits
3. Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
4. Protection et sécurité au travail
5. Conditions de travail équitables
6. Liberté d'association

IV. Responsabilité environnementale

1. Protection de l'environnement et du climat
2. Ressources et durabilité
3. Évaluation et restriction des substances et matériaux

V. Conséquences des infractions

VI. Distribution du Code de Conduite

Avant-propos

Chers collègues,

En tant qu'entreprise familiale, GEZE accorde une grande importance aux relations professionnelles à long terme, tant avec ses employés qu'avec ses partenaires commerciaux. Depuis 1863, nous développons notre savoir-faire à l'échelle internationale tout en poursuivant notre croissance. Notre succès et notre développement reposent sur des valeurs profondes, que nous remettons en question et faisons évoluer régulièrement.

Lorsque nous mentionnons GEZE dans le présent code de conduite, nous faisons référence à l'ensemble du Groupe GEZE, y compris nos filiales et sociétés affiliées, nationales et internationales.

En ce qui concerne nos produits, nos solutions et systèmes pour portes et fenêtres ou nos services, la confiance et la satisfaction de nos clients sont primordiales. Nous faisons partie des leaders dans le secteur de la mise en réseau de solutions techniques de bâtiment, avec pour objectif la conception de bâtiments où il fait bon vivre.

Nos employés sont le moteur de notre réussite. Nous cherchons en permanence à les intégrer dans la vie de l'entreprise et nous travaillons ensemble à la mise en œuvre de notre mission et de nos lignes directrices, pour développer le succès commercial de GEZE. En tant qu'entreprise familiale, nous bénéficions d'une grande indépendance et flexibilité, qui nous permettent de nous adapter aux besoins de nos clients et à leur évolution.

Nous poursuivons nos objectifs et assurons le succès de notre entreprise grâce à des employés engagés et responsables, qui agissent de manière intègre et éthique. Leur comportement, entre collègues et avec les partenaires, doit être positif et orienté vers la recherche de solutions, l'ouverture d'esprit et l'équité. Nos employés sont les « ambassadeurs » de GEZE et déterminent la perception et la réputation de l'entreprise.

Soyez attentif à votre comportement et veillez à ce que ce code soit respecté dans votre environnement de travail. Nous vous demandons d'aborder les infractions et délits de manière ouverte et transparente. Vous pouvez le faire auprès de votre supérieur hiérarchique et/ou choisir d'autres options de signalement. Nous attendons de nos employés qu'ils respectent ce code. Si vous constatez quelque chose qui, selon vous, va à l'encontre des directives du présent code de conduite, nous vous encourageons à contacter votre supérieur, le service juridique ou une personne de confiance au sein de GEZE.

Votre Conseil d'administration

Leonberg, juin 2024



Comportement sur le marché

Des règles opérationnelles peuvent être ajoutées au code de conduite, à condition qu'elles respectent les principes décrits ici. En cas de divergence, les règles les plus strictes prévalent : si les dispositions légales locales sont plus strictes ou plus précises, ce sont ces dernières qui doivent s'appliquer.

1. COMPORTEMENT LOYAL SUR LE MARCHÉ

GEZE s'engage par la présente à agir avec intégrité dans ses relations commerciales avec ses concurrents, en se démarquant avec les avantages de ses produits et services et en s'appuyant sur ses valeurs, avec des moyens équitables et éthiques. Les déclarations ou mesures diffamatoires ne sont pas autorisées, en particulier à l'égard des concurrents. GEZE ne conclut pas d'accords anticoncurrentiels avec ses partenaires commerciaux ou ses concurrents. Les lois en vigueur doivent être respectées.

2. CORRUPTION, FRAUDE, BLANCHIMENT D'ARGENT

La corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, l'extorsion et/ou le détournement d'argent, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Il est interdit d'offrir, d'accorder, de demander ou d'accepter des pots-de-vin et/ou des sommes d'argent, des cadeaux non autorisés ou d'autres avantages de la part de partenaires commerciaux ou de tiers.

Pour éviter tout risque de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, il est important de nouer et d'entretenir des relations d'affaires uniquement avec des partenaires commerciaux sérieux et des entreprises avec des activités commerciales légales et des fonds d'origines connues. La coordination, l'information et/ou les ententes concernant les prix, les éléments de prix et les augmentations, ou d'autres conditions commerciales ou informations pertinentes pour le marché, etc. sont interdits.

Les réunions avec les partenaires commerciaux doivent toujours être officielles et justifiées par un sujet précis ; l'ordre du jour doit être communiqué de manière claire et transparente. GEZE s'engage en faveur d'un marché libre et d'une concurrence loyale et, à ce titre, respecte scrupuleusement les réglementations sur les ententes et

la concurrence. Pour plus de détails, veuillez consulter nos directives antitrust. Celles-ci sont disponibles sur l'Intranet ou auprès du service juridique.

GEZE se positionne à l'égard de ses concurrents selon des critères objectifs, tels que la qualité et la valeur intrinsèque de ses produits et sélectionne ses partenaires commerciaux conformément à ces éléments. Nous ne tolérons aucune influence sanctionnable et contraire à l'éthique sur des personnes, aucun pot-de-vin ou pratique similaire, que ce soit de manière active (en tant que donneur d'ordre) ou passive (en tant que receveur d'ordre).

Des directives nationales s'appliquent également et elles doivent être respectées par tous les employés. Elles sont disponibles sur l'Intranet ou auprès de votre service juridique.

GEZE ne fait aucun don, direct ou indirect (argent, biens matériels ou services) à des organisations politiques, à des partis (ou organisations / personnes qui leur sont proches ou associées) ou à des hommes politiques. Les dons ne peuvent être effectués qu'en conformité avec les lois en vigueur et doivent être communiqués de manière transparente, avec des informations claires. Les directives nationales spécifiques de GEZE en matière de dons s'appliquent également.





Conflits d'intérêts

3. CONFLITS D'INTÉRÊT

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque des employés, des membres de leur famille ou des amis travaillent ensemble dans le cadre d'activités commerciales. Les relations personnelles ne doivent pas avoir d'influence sur le travail et ne doivent pas donner lieu à des traitements de faveur.

Les décisions commerciales, quelles qu'elles soient, sont prises selon des critères objectifs et transparents tels que la qualité, le service, le prix et la durabilité, dans l'intérêt de l'entreprise.

Les employés ne doivent pas utiliser leur position ou les informations auxquelles ils ont accès pour leur avantage personnel ou celui de leurs amis ou proches. Cela inclut, par exemple, la préférence de personnes en cas de subventions à l'évolution de carrière. Les conflits d'intérêts ou les doutes doivent être signalés immédiatement.

4. COMMERCE INTERNATIONAL

GEZE participe activement aux échanges internationaux de biens et services et respecte toutes les réglementations relatives au contrôle du commerce, des importa-

tions et des exportations, ainsi qu'aux embargos.

Les lois et réglementations nationales visant à contrôler le commerce et les transactions financières internationales, ainsi que les conventions internationales, telles que les lois et réglementations relatives au contrôle des importations et des exportations et aux embargos, sont obligatoires et doivent être respectées.

5. PROTECTION DES DONNÉES

La protection de la vie privée et des données personnelles est une préoccupation fondamentale de GEZE ; aussi, la protection des données et la sécurité des informations font partie intégrante de notre philosophie d'entreprise. Les lois relatives à la protection des données doivent être scrupuleusement respectées et la sécurité des données doit être garantie en cas d'utilisation de données de l'entreprise ou de données personnelles. Il est important de veiller à la mise à jour régulière et à la conformité légale des exigences techniques.

6. PROTECTION DES BIENS

Tous les employés sont tenus d'utiliser les biens et actifs de l'entreprise de manière appropriée, économique et responsable à tous égards. Les collaborateurs ne doivent pas utiliser les biens ou les services de l'entreprise à des fins privées de manière illicite. GEZE veille à la protection de la propriété intellectuelle des tiers : aucune œuvre protégée par des droits d'auteur, par exemple, ne peut être utilisée sans autorisation.

Tout transfert de connaissances et tout échange de données, d'informations, etc. doivent être fait dans le respect des droits de propriété intellectuelle et la protection de toutes les informations, etc.

7. CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

L'entreprise GEZE est consciente de sa responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement et agit en conséquence, dans le respect des lois applicables.

8. PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET LOI SUR LE SECRET COMMERCIAL

Les secrets commerciaux et les accords de confidentialité doivent être respectés. Cette obligation doit être respectée même après la fin de la relation de travail.

9. CYBERSÉCURITÉ

Nous assurons la sécurité informatique et les échanges de données informatisés (EDI) et nous nous conformons aux réglementations internes applicables afin d'éviter les logiciels malveillants (virus), la perte de données due à des erreurs de programme ou l'utilisation abusive de données, par exemple par des pirates informatiques.





Responsabilité sociétale

Chez GEZE, nous nous engageons à être une entreprise où chaque employé prend ses responsabilités et agit conformément aux principes éthiques et moraux. Il est impossible de prévoir tous les risques qui pourraient survenir, c'est pourquoi il est important de faire preuve de discernement, sans déroger aux objectifs et aux directives énoncés dans le présent code.

1. DROITS DE L'HOMME

GEZE respecte les droits de l'homme, et en premier lieu, ceux de ses employés, qui doivent être traités avec respect et dignité. Chaque employé doit bénéficier du même traitement et des mêmes opportunités. Le respect et l'égalité des chances sont des valeurs fondamentales, acceptées par tous les employés.

Tous les employés doivent travailler ensemble en toute confiance, avec équité, courtoisie et ouverture d'esprit ; ils doivent partager une compréhension commune du travail d'équipe. Les responsables de GEZE doivent

montrer l'exemple et adopter un comportement personnel irréprochable, car ils sont responsables de leur service d'activité et des employés qui leur sont subordonnés.

2. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT INTERDITS

La discrimination, le harcèlement et les abus de toute nature ou forme, par exemple les brimades ou la coercition, ne sont absolument pas tolérés. Nul ne doit être désavantagé, par exemple, en raison de son âge, de son sexe, de son handicap, de son orientation sexuelle, de sa nationalité, de son origine ethnique, de la couleur de sa peau, de sa religion ou de son idéologie, de ses convictions politiques ou de son milieu social.

La discrimination est définie comme le fait de désavantager une personne en raison de l'une des caractéristiques mentionnées ci-dessus ou pour d'autres raisons qui ne sont pas objectivement justifiables. Les difficultés dues aux barrières linguistiques, par exemple,

doivent être évitées en fournissant des documents de travail et des informations dans une langue facilement compréhensible par la personne concernée. Tous les employés de GEZE ont droit à un traitement égal, équitable et respectueux. Ils doivent être respectés et traités sans discrimination aucune.

Tous les employés doivent veiller à ce qu'aucun traitement agressif ou geste déplacé ne se produise sur le lieu de travail. Cela inclut, par exemple, le harcèlement sexuel, les punitions physiques, les abus, la coercition émotionnelle ou physique, ou encore les abus verbaux, à leur encontre ou envers un collègue.

Si des mesures disciplinaires sont nécessaires, elles doivent être appliquées dans le respect de la législation française et des droits de l'homme internationalement reconnus.

Toutes les mesures disciplinaires abusives sont interdites, en particulier la retenue de salaire, de prestations sociales ou de documents (tels que le permis de travail) ou l'interdiction de quitter le lieu de travail.

Des inquiétudes ou les manquements à la législation locale peuvent être signalées à GEZE sans crainte de sanctions ou de mesures de rétorsion de quelque nature que ce soit.

3. INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ

Le travail des enfants est interdit et les normes internationales afférentes doivent être respectées. GEZE n'a pas recours, directement ou indirectement, au travail forcé ou au travail de prisonniers. Les réglementations nationales et les normes internationales relatives à la protection des mineurs doivent être respectées.





Sécurité au travail

4. PROTECTION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Chez GEZE, les employés sont considérés comme le capital le plus important de l'entreprise. C'est pourquoi GEZE s'efforce de promouvoir la santé et la satisfaction de ses employés à long terme. Les lois relatives à la protection et à la sécurité au travail doivent être respectées. Les postes et lieux de travail doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur. Toute violation des droits de l'homme sur le lieu de travail ou dans les locaux/postes de travail de l'entreprise est prohibée.

Les jeunes employés, en particulier les mineurs, ne doivent pas être exposés à des situations dangereuses, peu sûres ou malsaines, qui pourraient mettre en danger leur santé et leur développement. Les employés doivent être formés régulièrement à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

S'il n'est pas possible d'exclure les risques sur le lieu de travail, des moyens appropriés, tels que des équipements de protection individuelle, doivent être fournis. D'une manière générale, les dangers potentiels que présente un lieu de travail doivent être identifiés, évalués et contrôlés.

Chaque employé doit s'assurer qu'il respecte et met en œuvre les réglementations et les comportements adaptés à son travail quotidien. GEZE propose à cet effet des formations sur la santé et la sécurité au travail.

GEZE favorise un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour contribuer à la bonne santé et à la satisfaction à long terme de tous les employés.



Droits et informations

5. CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

GEZE respecte l'ensemble des lois et des normes industrielles relatives aux salaires et aux horaires de travail. GEZE ne facture jamais de frais d'embauche à ses employés et ne leur refuse jamais leur permis de travail.

Tous les employés ont droit aux pauses prévues par la loi et sont tenus de les prendre. Les heures de travail hebdomadaires convenues et réellement effectuées ne peuvent en aucun cas dépasser le maximum prévu par la législation locale en vigueur. Les employés doivent avoir droit à des pauses et doivent se voir accorder des vacances conformément à la législation locale en vigueur.

6. LIBERTÉ D'ASSOCIATION

GEZE accorde à tous ses employés le droit à la liberté d'association. Tous les employés ont le droit de se réunir conformément aux lois locales en vigueur et de créer ou d'adhérer à des syndicats et/ou à des organisations de représentation des employés.

De plus, les employés ont le droit de participer à des actions collectives pour résoudre des problèmes liés au travail ou aux salaires. Les employés ne seront jamais sanctionnés ou désavantagés pour avoir fait valoir ces droits.



Responsabilité environnementale

GEZE s'engage à respecter les objectifs de développement durable des Nations Unies et contribue à leur réalisation. Depuis plusieurs années, nous soutenons et lançons régulièrement des opérations caritatives dans les domaines social, médical, écologique et culturel, ainsi que dans le secteur de l'éducation. Conscients de nos responsabilités à l'égard de nos employés, de nos clients, de nos fournisseurs et de notre environnement, nous nous efforçons en permanence d'améliorer la durabilité de nos produits et d'accroître notre utilisation de matériaux durables.

Nous concentrons nos efforts sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre à long terme, l'allongement du cycle de vie de nos produits et sur l'utilisation des ressources d'une manière respectueuse de l'environnement.

1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

GEZE s'engage pour une action durable dans toutes ses activités commerciales, pour une meilleure durabilité de ses produits et de ses équipements de production, et une gestion modérée des ressources naturelles. Il est important de respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur. Les conséquences sur l'environnement doivent être évitées ou réduites chaque fois que cela est raisonnablement possible.

La protection de l'environnement et du climat, ainsi que la promotion de la biodiversité sont des sujets qui ne peuvent être menés à bien qu'avec une amélioration constante de notre niveau de protection et avec la réduction des ressources utilisées et des déchets produits.

Substances et matériaux

2. RESSOURCES ET DURABILITÉ

Depuis sa création, GEZE construit sa vision et ses perspectives sur le long terme. Tous les processus de production internes sont axés sur le concept de durabilité, avec la volonté d'éviter et de réduire les impacts sur l'environnement.

Selon la stratégie « Réduire-Recycler-Retirer », la réduction des déchets, un taux de recyclage aussi élevé que possible et le traitement des déchets sont considérés comme des principes de base et doivent être respectés par tous les employés.

GEZE assume sa responsabilité environnementale et est engagée pour la protection des ressources et de l'environnement ainsi que pour le maintien de la biodiversité. Les ressources sont utilisées dans le respect de l'environnement : l'eau, l'air et le sol en particulier doivent être protégés.

GEZE respecte toutes les lois relatives à la protection de l'environnement en vigueur dans chaque pays et fait les démarches pour obtenir les autorisations officielles, les permis environnementaux et les approbations nécessaires.

3. ÉVALUATION ET RESTRICTION DES SUBSTANCES ET MATÉRIAUX

Les exigences de la législation sur les déchets, les émissions et la protection de l'eau, ainsi que toutes les réglementations sur les matières dangereuses sont respectées. Celles-ci s'appliquent en particulier à la manipulation, au stockage et à l'élimination des matières dangereuses.

Les employés sont informés des instructions et recommandations pour manipuler les matières et substances dangereuses et reçoivent une formation régulière. Si ces substances sont soumises à une obligation d'enregistrement, GEZE s'en acquitte.





Conséquences des infractions

Toute personne qui enfreint le présent code de conduite agit de manière déloyale. Ce type de comportement peut non seulement porter atteinte à la marque GEZE et à l'image de GEZE auprès du public, mais peut aussi entraîner des dommages financiers. Les infractions à la législation en vigueur et/ou au présent code de conduite peuvent avoir des conséquences importantes pour les employés et pour l'entreprise, et notamment des conséquences pénales, civiles ou de droit public.

Tout employé qui constate ou qui a connaissance d'une violation du présent Code de conduite ne doit pas hésiter à le signaler. GEZE a créé depuis plusieurs années une adresse électronique interne dédiée, où toute question, préoccupation ou infraction peut être signalée :

Veuillez écrire à : compliance@geze.com et le service juridique de GEZE s'occupera de votre sujet d'inquiétude. De plus, conformément aux lois sur la protection des dénonciateurs en vigueur dans les différents pays, GEZE a mis en place un processus de protection qui permet de transmettre des informations de manière anonyme. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet sous l'onglet « Système d'alerte » :

<https://www.geze.fr/fr/systeme-dalerte>

Une procédure de plainte conforme au Supply Chain Act sera mise en place. Elle offrira également la possibilité d'envoyer des conseils.

Il n'y aura aucune sanction à craindre en cas de signalement d'infractions ou d'informations sur de telles infractions.

VI. DISTRIBUTION DU CODE DE CONDUITE

Le présent Code de conduite est mis à la disposition de tous les employés. Il pourra être modifié si nécessaire pour tenir compte des exigences nationales spécifiques. Les modifications seront communiquées par les voies de communication internes habituelles.

GEZE GmbH, juin 2024

Connecting
expertise –
building
solutions.



www.geze.com